



PETIT CONSERVATOIRE STANISLAS DE MUSIQUE

CALENDRIER 2022-2023

- ◆ 12/09/22: Début des cours
- ◆ 12/09/22 au 21/10/22: Semaines 1 à 6 de cours
- ◆ 22/10/22 au 31/10/22: Congés d'Automne
- ◆ 01/11/22 au 22/12/22: Semaines 7 à 14 de cours
- ◆ 11/12/22 : Récital de Noël (à confirmer)
- ◆ 23/12/22 au 08/01/23: Congés de Noël
- ◆ **Courant janvier 2023**: Inscription à la certification de l'école préparatoire Anna-Marie Globenski (UL)*
- ◆ 09/01/23 au 24/02/23: Semaines 15 à 21 de cours
- ◆ 25/02/23 au 12/03/23: Congés d'Hiver
- ◆ 13/03/23 au 14/04/23: Semaines 22 à 26 de cours
- ◆ 17/04/23 au 21/04/23: Semaine « OFF » et rattrapage
- ◆ 22/04/23 au 30/04/23: Congés de Printemps
- ◆ 01/05/23 au 12/05/23: Semaines 27 et 28 de cours et fin des cours
- ◆ 14/05/23 : Récital de fin d'année (à confirmer)

* Pour une certification, vous devez impérativement informer le professeur de théorie et/ou de pratique instrumentale dès le début des cours de votre intention.

POLITIQUE D'ABSENCE

Absence de l'élève à une leçon individuelle (pratique instrumentale):

2 absences par an feront l'objet d'un rattrapage . Pour cela, le parent devra prévenir le professeur d'instrument minimum 2 heures avant le cours. Sans quoi, le rattrapage ne pourra avoir lieu.

Au-delà de 2 cours d'absence par an, le professeur d'instrument n'est pas tenu de rattraper la séance manquée.

Absence de l'élève à un cours de groupe (théorie musicale + éveil musical + chorale + ensemble):

Aucun cours collectif ne pourra être rattrapé.

Absence des professeurs:

En cas d'absence du professeur, le rattrapage de la leçon d'instrument ou du cours sera effectué.

Annulation des cours:

En cas de force majeure (tempêtes, pannes, etc.) la direction du petit conservatoire assurera le rattrapage des leçons d'instruments ou des cours.